Le remords, le repentir, le pardon
Analyse conceptuelle

Sommaire *(Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)*

I. Le remords. 1
II. Le repentir. 3
III. Le pardon. 4

I. Le remords.

Lorsque j'ai conscience d'avoir mal agi, j'éprouve du remords, j'ai mauvaise conscience ; ma conscience est honteuse d'elle-même, elle souffre. Il s'agit d'une douleur morale : l'attention au mal que j'ai commis, à ma faute, envahit le champ de ma conscience qui devient passionnée car passive et obnubilée. Ce qui m'obsède, c'est moi-même. Si la conscience spéculative est à la fois pour les choses et pour moi en tant que je me considère comme une chose, la mauvaise conscience n'est que pour moi. Le remords m'expose nu en présence du seul témoin auquel je ne puis rien cacher : moi-même. La réflexion propre à toute conscience se fait, selon la métaphore chère à la morale traditionnelle que l'on trouve par exemple chez Kant, « tribunal intérieur », où le sujet est à la fois juge et partie, bourreau et victime. Là où la conscience spéculative est contemplation, la mauvaise conscience est condamnation : la conscience n'a pas à connaître une action qu'elle ne connaît que trop mais à l'évaluer. Mais ce dédoublement de la conscience en accusateur et accusé n'est qu'une reconstitution métaphorique après coup. En effet, si dans le remords la conscience est à la fois accusée, accusateur, juge, avocat et verdict, c'est parce qu'au fond il n'y a pas de tribunal, pas de délibération : le remords est certitude d'être coupable, sanction immédiate.

La sanction désigne au sens propre ce qui consacre, ce qui sanctifie une loi. Ici la loi n'est pas une loi externe comme le sont les lois physiques, logique ou juridique, qui comportent bien des sanctions si nous ne les observons pas, mais elle est la loi de la conscience elle-même, la loi morale. De ce fait, le remords n'est pas une sanction extérieure : c'est la même conscience qui édicte la loi et regrette de l'avoir méprisée et le remords n'est donc pas distinct de la conscience morale. Si au cours d'un raisonnement je commets une erreur logique, je n'altère en rien les lois de la pensée : mon erreur exprime que je me heurte à une loi inviolable, celle de la logique. Ma faute en revanche atteint directement la loi morale car elle la rend moins pure, moins évidente. Le remords est donc bien une punition mais dans la mesure où il est manifestation de la loi bafouée et non sanction extérieure ; il découle directement de la faute. Précisément, dire qu'il en découle, c'est dire qu'il manifeste le retard essentiel de la conscience morale : à travers le remords, elle

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

Culture Générale

Le remords, le repentir, le pardon
Analyse conceptuelle

ne nous dit pas ce qu'il faut faire mais ce qu'il aurait fallu faire, en condamnant ce qui a été fait.
Ainsi le remords est tourné vers le passé. « Le remords de conscience est une tristesse qu'accompagne l'idée d'une chose passée qui s'est produite contre toute espérance », indique Spinoza[1]. Il semble pour cette raison s'apparenter au regret et au souvenir. On dit « regretter une mauvaise action » comme on dit « regretter sa jeunesse », Alexandre Pouchkine, dans son poème *Le Souvenir*, identifie mémoire et remords, mais le remords se distingue et du regret, et du souvenir. Le regret déplore l'absence de ce qui n'est plus, il voudrait prolonger, faire revenir un passé absent, un passé trop passé. Le remords au contraire voudrait anéantir un passé qui est trop présent. Le malheur du regret réside dans l'impossibilité de faire revenir un passé que l'on voudrait éterniser, celui du remords, dans l'impossibilité de fuir un passé dont on voudrait qu'il n'ait jamais existé. Et là où l'impossibilité du regret n'est due qu'au passage du temps, dans le remords, c'est moi, en commettant une faute, qui ait fabriqué l'impossibilité. Le remords suppose le souvenir comme sa condition de possibilité mais alors que mes souvenirs renvoient à de multiples aspects de mon expérience et sont des images localisées dans la conscience, le remords concerne la totalité de ma personne et occupe toute la conscience : il la passionne. Surtout, là où le souvenir n'est pas le retour du passé lui-même mais sa reproduction sous la forme d'une image, le remords est survivance : le passé lui-même reste présent. Car si le souvenir évoque l'idée d'actes passés, le remords est en quelque sorte la continuation de la faute elle-même. Au fond, le passé du remords ne revient pas car il ne m'a jamais quitté. Dans le rappel, dans la trace, propres au souvenir, le passé est à distance, dans le remords, il est en moi. Je suis « hanté par le remords ». Le regret et le souvenir retiennent le passé, le remords voudrait le dissoudre : il lutte contre la survivance du passé, ou plutôt, il est cette survivance même.

Si le remords est présence intégrale du passé, il n'est pas pour autant éternité. Ma faute a un commencement, elle résulte d'une décision de ma volonté qui s'inscrit dans le devenir temporel. Le remords est ainsi lié à l'irréversibilité du temps : celui-ci a un sens, unique ; on ne peut pas retourner le devenir comme un gant. Plus précisément, le remords est lié à l'irrévocable, alors que le regret est lié à l'irréversible. En effet, le regret, souffrant de l'impossibilité de répéter, de revivre, de refaire, souffre de l'irréversible. Celui qui regrette est angoissé par la mort inéluctable de tout ce qui est temporel. « Souviens-toi que le Temps est un joueur avide », dit l'horloge[2]. Le remords souffre plutôt de l'impossibilité de défaire, de l'irrévocable, de l'irréparable. Celui qui éprouve du remords est obsédé, torturé, il « vit un enfer ».
Ainsi Baudelaire demande :

« Pouvons-nous étouffer le vieux, le long Remords,
Qui vit, s'agite et se tortille,
Et se nourrit de nous comme le ver des morts,
Comme du chêne la chenille ?
Pouvons-nous étouffer l'implacable Remords ? »[3]

[1] *Ethique*, III, Définitions des affects, XVII, trad. B. Pautrat, Seuil, Points essais, p. 315
[2] Baudelaire, « L'horloge », *Les fleurs du mal*, Spleen et idéal
[3] « L'irréparable », ibid

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

L'insoluble problème du remords est de réparer l'irréparable, on voudrait ne pas avoir agi. Le remords se rapporte à un acte, à un mauvais usage de ma liberté. Dès lors, dans le remords, il y a bien du regret, il y a bien une souffrance de l'irréversible : je regrette l'état qui précédait ma faute et que ma décision d'agir a fait disparaître, je regrette mon innocence perdue. A l'irréversible, constitutif du devenir et donc de tout être temporel, la faute a ajouté l'irrévocable, une souffrance dont l'homme fautif est seul responsable. La mauvaise conscience qu'exprime le remords n'est mauvaise que parce qu'elle sent qu'elle est pour quelque chose dans son malheur. Le remords est à la fois regret d'une innocence perdue et torture de l'obsession de la faute, de ce qui a été fait.

On peut défaire la chose faite ou refaire la chose défaite, on peut agir sur les conséquences de ce qu'on a fait mais le fait d'avoir fait, nul ne peut le défaire. « What's done cannot be undone », dit lady Macbeth[4]. L'actualisation d'un certain possible au moment de ma faute et l'anéantissement conjoint de tous les autres possibles sont irrévocables. Ce qui est ineffaçable, c'est la décision de mal faire, prononcée par une liberté. C'est pour cela qu'il peut y avoir une disproportion entre le remords et la faute commise et qu'il est possible d'éprouver du remords pour une faute commise en toute impunité. Ainsi dans *Crime et Châtiment*, Dostoïevski décrit les tourments de Raskolnikov, obsédé par un crime dont nul ne le soupçonne. L'homme du remords est comme l'apprenti sorcier qui a oublié le mot qui freinera les puissances magiques ; dans le remords, je m'aperçois que la volonté ne peut défaire ce qu'elle a pu faire. Ainsi, dans la faute, la liberté a engendré un fait accompli. Comme l'exprime Jankélévitch, « avoir du remords, c'est après coup ne pas pouvoir défaire le fait d'avoir fait, ne pouvoir faire qu'on n'ait pas fait ; mais c'est aussi avoir pu faire ou ne pas faire »[5]. Le remords ne peut survenir que lorsqu'il a dépendu de moi de faire le bien ou le mal. Voilà tout l'incurable, toute l'impuissance du remords. Le paradis de la chose non faite ou plutôt non voulue est à jamais perdu. Vouloir dissoudre le fait irrévocable que la faute a eu lieu, l'événement de la faute, le choix du mal, c'est vouloir l'impossible. Que faire alors ? Comment lever cet obstacle ?

II. Le repentir.

Si le remords est face à l'insoluble, le repentir se présente plutôt comme une solution. Et ce parce que là où dans le remords, le fautif s'identifie tout entier à sa faute comme le passionné à sa passion, le repenti se détache de sa faute qui n'est plus son essence même mais un prédicat accidentel, il s'objecte sa faute c'est-à-dire, littéralement, en fait un objet distinct de lui ; et dans cette distance, peuvent se loger désormais de nouveaux actes -les oeuvres de pénitence dont parle l'Evangile, par exemple- permettant de reléguer le passé à sa place. Ainsi, là où le remords est hantise du passé, le repentir se tourne vers l'avenir, il est convalescence. Il n'est pas, comme le remords, une manière d'être mais une certaine façon d'agir. Mais il faut alors se demander ce qui rend les actes

[4] *Macbeth*, Shakespeare, Acte V, scène 1
[5] *La mauvaise conscience*, in *Philosophie morale*, Flammarion, 1998, p. 139

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

Culture Générale

Le remords, le repentir, le pardon
Analyse conceptuelle

du repenti possibles. Le remords, que l'on a présenté jusqu'à présent comme une affection impuissante, dans laquelle la conscience est bloquée, face à un obstacle indépassable, un insoluble problème, ne prépare-t-il pas le repentir ? Le remords n'est-il pas déjà guérison du mal dont il souffre ?

Jamais, nous l'avons dit, le remords ne me rendra l'instant qui a précédé ma faute, mon innocence perdue. Mais on ne peut pas non plus présenter le repentir comme un simple rachat, un échange compensatoire entre mon mérite présent et ma faute passée. Du remords au repentir, il faut bien qu'il y ait eu une modification, un passage d'un extrême à l'autre, du désespoir de la hantise du passé à l'espoir d'un avenir ouvert ; il faut bien qu'il y ait eu ce qu'on pourrait appeler une conversion, une grâce. Or cette grâce n'est-elle pas donnée dans la pure douleur, dans le pur désespoir du remords ? On peut en effet présenter cette douleur comme le signe d'une guérison possible. La douleur physique, loin de se réduire à un désordre qui affecte le corps, est en même temps et surtout l'effort que produit un organisme pour rétablir l'ordre. Ne peut-on pas en dire autant de cette douleur morale qu'est le remords ? Le remords ne serait pas que la torture d'une conscience coupable, il serait aussi en même temps la manifestation des efforts de la conscience pour restaurer une droiture qu'elle n'a donc pas tout à fait perdu. On peut donc présenter le remords comme un *pharmakon*, cette souffrance qui est en même temps remède. Et c'est cette ambivalence qui permet de présenter le remords comme l'instant de grâce, de conversion qui rend possible le repentir. Le désespoir du remords est une crise : il signale que ma faute est perçue comme la perturbation d'un ordre que je voudrais restaurer. Mais précisément, le remords ne fait que rendre possible le repentir, il le déclenche, mais il reste en lui-même inefficace, simple puissance et il nous faut analyser le repentir proprement dit.

On peut distinguer deux aspects, indissociables, du repentir : je regarde en arrière, je fais face à la faute commise mais c'est pour aller de l'avant et m'en détacher. Si je veux me repentir, il faut tout d'abord que je regarde ma faute en face car seul ce tête à tête sans complaisance pourra me permettre de prendre congé de ma faute au lieu de la fuir. Mais il n'est pas question de m'en tenir à cet endossement de la faute, à me laisser fasciner par elle : cet endossement n'a de sens qu'en ce qu'il prépare une réparation. Le passage de l'endossement à la réparation se fait dans l'aveu, le *mea culpa* par lequel je manifeste que j'ai cessé de m'identifier à ma faute, que je peux me l'objecter c'est-à-dire, comme nous le disions, en faire un objet distinct de moi-même. C'est seulement à ce moment là que la faute est extirpée et que de nouvelles entreprises, de « bonnes oeuvres » sont possibles par lesquelles je montre que je me suis pardonné ma mauvaise volonté passée. Le repenti est donc celui qui s'est pardonné. Reste que cette grâce qu'il s'accorde ne saurait suffire. Si commettre une faute, c'est toujours faire mal à quelqu'un, l'offenser, reste à comprendre comment celui qui est offensé peut accorder son pardon à celui qui offense.

III. Le pardon.

C'est une faute qu'on pardonne : la matière du pardon est la faute inexpiée. Celle-ci peut être de deux sortes : d'une part, je peux pardonner une offense que j'ai soi-même subie, le mal qu'on m'a fait, et dans ce cas, seul l'amour propre est en jeu ; d'autre part, je peux

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

pardonner le mal lui-même, ce qu'on appelle le péché et ici c'est la loi morale qui est en jeu. Dans les deux cas, le pardon se présente comme un événement par lequel l'offensé se tourne vers l'offenseur et lui offre gracieusement la remise de sa faute. Comment comprendre cette grâce, comment comprendre cet élan pur, désintéressé qu'est le pardon ? Peut-être en le distinguant de ce qu'il n'est pas, de ce par quoi on tente souvent de le remplacer.

On a coutume tout d'abord d'assimiler le pardon à l'oubli parce qu'on l'oppose à la rancune, au ressentiment. Le rancunier est celui qui refuse de pardonner, c'est-à-dire de « laisser passer » la faute. Il identifie le fautif à sa faute, fixe l'offenseur dans la culpabilité : en russe, rancune se dit littéralement « mémoire du mal » (*zlopamiatstvo*). La rancune est à la faute d'autrui ce que le remords est à ma propre faute, une obnubilation de la conscience par la faute passée, par un passé qui ne passe pas. Or le devenir temporel dans lequel nous sommes pris produit inexorablement l'usure du passé. La rancune s'érode : le passé peu à peu n'est plus obsession mais souvenir, le pardon résulterait de cet amenuisement inévitable du poids du passé. L'offense n'est plus qu'un mauvais souvenir ou, mieux, un élément assimilé, intégré à mon expérience. Mais on ne peut remplacer le pardon par cette usure temporelle qui n'est pas un don mais plutôt un abandon de la conscience. « Cet oublieux pardon, après tout, est plutôt amnésie qu'amnistie », écrit Jankelevitch[6]. En quoi l'usure naturelle du devenir temporel peut-elle remplacer cet acte, ce don, qui peut être consenti au refusé ? Un pardon inéluctable n'est pas un don. De plus, le pardon est un geste, qui s'inscrit dans l'ordre des valeurs, indépendamment de toute chronologie ; comment ce geste normatif résulterait-il de la succession des années ? Ceci se voit d'ailleurs davantage dans le pardon de la faute morale que dans celui de l'offense personnelle. L'offense personnelle ne lèse que l'amour propre, la rancune a dans ce cas un caractère égoïste et on comprend assez bien que l'usure temporelle ait de l'effet sur ce sentiment, même s'il ne s'agit quand même pas de pardon. Mais avec la faute morale, l'idée d'un pardon produit par l'oubli est absurde : la faute est ici mauvaise volonté, et ce seul fait d'avoir mal voulu ne peut pas être défait, il est impérissable. L'usure temporelle n'a aucun effet sur ce pur événement, ce fait d'avoir mal fait qu'est la faute et en quoi consiste, nous l'avons dit, tout l'enfer du remords. Le temps peut agir sur le fait accompli, sur les effets de la faute mais pas sur le fait d'avoir fait, sur le fait de la faute. Le temps ne peut pas faire que ce qui est advenu ne le soit pas, ce serait contradictoire. Ce serait même injurieux pour les valeurs bafouées. C'est ce que présuppose la notion d'imprescriptible : en 1965, le parlement français proclame que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles car l'attentat contre l'essence humaine d'un être est inexpiable, le temps n'a pas de prise sur lui. Devant une telle faute, on ne peut que tenir rigueur aux criminels, lutter contre l'oubli. S'il doit y avoir pardon, il ne sera pas oubli : pour pardonner, il faut se souvenir. La rancune n'apparaît plus alors comme l'opposé du pardon mais comme sa condition. Le pardon se manifestera alors par son pouvoir d'action sur la faute, sur le fait d'avoir mal agi.

S'agit-il alors d'excuser cette faute ? Pardonner, est-ce excuser l'intention qui a présidé à la faute ? Non, il faut distinguer l'excuse du pardon et montrer que l'excuse ôte toute matière au pardon en niant la faute. Excuser, c'est pénétrer dans le mécanisme des intentions pour trouver au coupable des raisons d'avoir mal agi dont il n'est pas

[6] *Le pardon*, *Philosophie morale*, op cité, p. 1022.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.
Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

responsable. Il s'agit de montrer qu'il n'y a pas de volonté du mal, que la source du mal n'est pas inhérente à la volonté de l'homme qui a commis une faute. L'excuse cherche à établir l'inexistence de la faute. Ainsi on ne voit pas comment elle pourrait s'identifier au pardon. Elle l'annule bien plutôt. Elle ne donne rien au fautif puisqu'elle reconnaît qu'il n'y a pas de fautif. La rancune devient donc absurde et le pardon, qui a une rancune à surmonter, se retrouve sans matière. Pardonner, ce serait ici reconnaître qu'il n'y a rien à pardonner. Dira-t-on que l'excuse n'est jamais totale, qu'elle excuse toujours en partie en dégageant des circonstances atténuantes ? Mais précisément, il s'agit par là d'atténuer la faute, de la reléguer au second plan, de la noyer dans un contexte, de refuser d'identifier le fautif à sa faute, de refuser d'isoler l'intention en la reliant aux circonstances. C'est dire que le pardon opère là où il n'y a plus d'excuse. Le pardon se charge de l'inexcusable. Il ne peut qu'accuser s'il veut absoudre. L'excuse ne fait que rendre justice à celui qu'elle a des raisons d'excuser et qui mérite donc d'être excusé. Le pardon au contraire se tourne vers celui qui ne le mérite pas ; il n'y a aucune raison de pardonner.

Ainsi le pardon n'est ni oubli, ni excuse de la faute, bien qu'il semble s'en approcher : là où l'oublieux ne nie pas la faute mais compte sur le temps pour l'effacer, là où l'excuse tend à démontrer que la faute n'a pas été commise, le pardon *fait comme si* la faute n'avait pas été commise. Il décide, gratuitement, de considérer que ce qui a eu lieu n' a jamais eu lieu, bien qu'il sache que cela a eu lieu. Il accomplit le miracle de défaire le fait d'avoir fait.

Ainsi, il peut rompre le remords. Nous avons vu que l'homme du remords est torturé par l'impossibilité de défaire le fait d'avoir mal fait et qu'en même temps, cette souffrance est la manifestation d'une conversion, d'une sortie possible du désespoir, que vient actualiser le repentir. Mais cette rupture du désespoir par le seul remords est monologue, grâce accordée à soi par soi. Ne pourrait-on pas dire que le pardon, parce qu'il est dialogue, grâce accordée par autrui à l'homme du remords, le libère davantage de sa culpabilité ? Ce qu'il faut comprendre alors, c'est la manière dont le pardon se rapporte à la culpabilité du fautif. On pardonne au fautif, *parce qu'* il est coupable. mais en même temps la culpabilité n'est pas la cause, la raison du pardon. Il faut plutôt dire que le pardon est une certaine manière, surprenante, de répondre au mal : la décision, aussi contingente que l'était la faute, de rendre le bien pour le mal, de nier le mal par un don immotivé. Dira-t-on alors que le pardon est sans condition ? Non. Avant qu'il puisse être question de pardon, il faut que le fautif se reconnaisse coupable. Le pardon n'a aucun sens s'il n'y a pas de désespoir à rompre. Il ne s'adresse donc qu'à l'homme du remords.

S. Le Diraison et C. Gornet

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.